

Décision du Maire N° 2024-07

Nos réf : SR/HT/DB/HG

<u>Objet</u> : Signature du Bail de location d'un garage et d'une cave communal situé 10 rue des Écoles, avec Monsieur Bernard DENIS.

Le Maire de la Commune de Bayans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er}: La signature du Bail de location d'un garage et d'une cave communal situé 10 rue des Écoles, avec **Monsieur Bernard DENIS**:

- À compter du 23/02/2024,
- Pour une durée de 3 ans renouvelable.
- Loyer mensuel 33.68 €, révisé en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
- Caution : 33.68 €.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID: 025-212500482-20240322-DECISION202407-CC

Décision certifiée exécutoire Publiée sur papier le : 30/04/2024 Publiée sur site internet le : 30/04/2024 Fait à Bavans le 22/03/2024 La Maire, Sophie RADREAU





